

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 2022 09 01**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. GARNIER Jacques, maire de COUR ET BUIS

Conseillers en exercice : 12
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 12

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 21 septembre 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe
ORSINGHER

Procuration :

Yann MARTINEZ donne procuration à
Jacques ROUSSEAU

Arlette TOGNARELLI donne procuration à Muriel RENARD

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
GARNIER Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
MOULIN Philippe	X		
TOGNARELLI Arlette		X	
MARTINEZ Yann		X	
JOURDAN Denis	X		
GAY Delphine	X		
RANCON Corinne	X		
RIGOUDY Florence	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
RENARD Muriel	X		

Objet: Versement subvention au comité des fêtes

Vu la demande écrite formulée par le comité des fêtes,

Vu les disponibilités budgétaires au chapitre 65,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association du comité des fêtes :

- 180 euros de participation à la rencontre interclubs seniors,
- 1500 euros pour la participation au feu d'artifice du 14 juillet 2022,

Après avoir entendu les explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

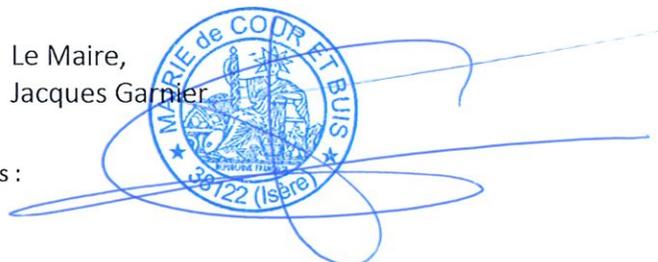
ATTRIBUE une subvention de 1680 euros pour l'année 2022, au profit de l'association du comité des fêtes de Cour et Buis.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques Garnier



Cour et Buis le 28 septembre 2020

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :

Et la délibération reçue en Sous Préfecture